

# Une stratégie économique inégale et floue

**CHARBONNIÈRES (RHÔNE).** Le CESR estime que la Région aurait pu aller plus loin dans l'élaboration de son schéma régional de développement économique

Réuni en session plénière sous la présidence de Bruno La-croix, le Conseil économique et social régional (CESR) n'avait, mardi, que deux dossiers, mais de taille, à son ordre du jour : le schéma régional de développement économique (SRDE) et l'avant-projet de schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) pour la période 2006-2010. Ces deux dossiers, examinés pour avis, seront ensuite présentés mercredi et jeudi en session publique du Conseil régional.

Sur le premier, et pour l'essentiel, le CESR se félicite que le démarche soit lancée estimant même que le projet de SRDE « s'appuie sur un diagnostic relativement complet et objectif de la situation écono-

*mique de Rhône-Alpes ». Mais il regrette aussitôt que ce diagnostic soit « insuffisant sur le volet énergétique puisqu'il renvoie les choix à des débats ultérieurs, notamment sur le nucléaire. De même, les infrastructures de transports, la logistique, le soutien au développement de l'aéroport Saint-Exupéry sont peu abordés ». Et finalement l'assemblée socio-professionnelle regrette plus largement que « l'élaboration du SRDE n'ait pas été aussi l'occasion de compléter une analyse exhaustive des principales filières économiques régionales par une approche territoriale, en repérant les espaces fragilisés par les mutations économiques et par un état des lieux des différents outils de*

*politiques publiques existants ».*

Cela étant, on retiendra au final, qu'à l'exception des questions liées aux infrastructures, aux transports et à l'énergie, le CESR « souscrit à la plupart des orientations destinées à dynamiser l'économie rhônalpine ». Même si, dernière critique, « certaines propositions relèvent plus du vœu que d'une proposition concrète » et apparaissent « floues ».

Concernant le SROS, le CESR insiste sur la logique de complémentarité dans laquelle doivent s'inscrire l'ensemble des dispositifs concourant à la couverture sanitaire du territoire. Pour le CESR, il est clair que le découpage actuel de certaines zones géographiques n'est pas cohérent, c'est-à-dire ré-

partit mal sur le territoire les activités de soins et les équipements médicaux et médico-techniques nécessaires aux besoins de santé de la population. Il envisage l'organisation de l'offre de soins à partir des moyens disponibles, pour une meilleure articulation entre la médecine hospitalière et les soins ambulatoires et une plus grande synergie entre les trois CHU régionaux. Il plaide également pour une meilleure structuration des filières de soins, dans un objectif de meilleure réponse à l'hospitalisation et à l'accueil ainsi que pour l'organisation future de plateaux techniques, plus souples, dans une double logique de sécurité et de proximité.

**Michel BELLATON** ■